



Cause  
Majeur !

**3 ANS APRÈS :**  
**LA LOI TAQUET**  
**N'EST TOUJOURS**  
**PAS APPLIQUÉE.**



---

Février 2025



# UNE ENQUÊTE POUR VÉRIFIER L'EFFECTIVITÉ DE LA LOI

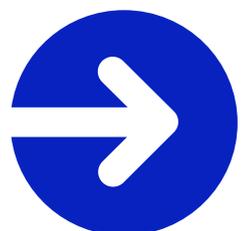
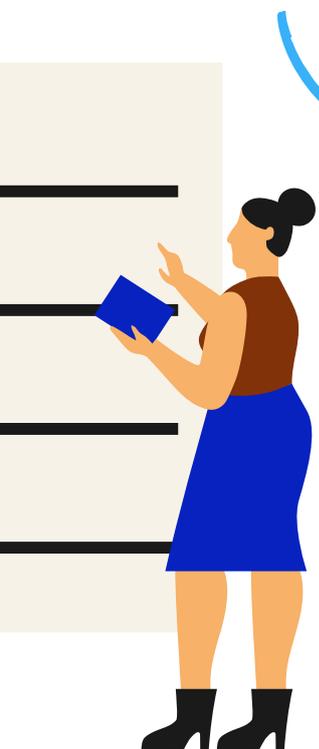


## Que dit la loi ?

La loi 7 février 2022, dite « Loi Taquet », rend **obligatoire l'accompagnement des jeunes majeur-e-s** de l'ASE.

Les départements doivent proposer une solution aux **jeunes de moins de 21 ans, ne bénéficiant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants.**

Pour **mesurer son effectivité**, le collectif Cause Majeur ! a réalisé une enquête auprès des professionnel-le-s. Elle fait émerger **plusieurs tendances.**



# 1

## QUELQUES AVANCÉES

### À MODÉRER

Des **évolutions positives** depuis la loi :



Quelques départements proposent des **accompagnements jusqu'à 21 ans, voire au-delà.**



... Mais ces cas sont rares et se limitent souvent aux jeunes en fin de scolarité ou porteur-euse-s d'un handicap.



Les accompagnements semblent de meilleure qualité et intègrent un **suivi éducatif et financier.**



... Mais, les accompagnements **thérapeutiques** ou **administratifs** restent **insuffisants.**



# 2

## ... MAIS AUSSI DES RÉGRESSIONS

En réalité, il y a une **très grande disparité territoriale**.

**71%**

des répondant-e-s estiment que les accompagnements jeunes majeurs ne vont **pas jusqu'à 21 ans**.

En cause notamment, le **manque de places** et une inadaptation de l'offre suite à la loi.

Il y aurait **moins d'éducateur-rice-s référent-e-s** pour les jeunes. 20% des répondant-e-s signalent leur absence, contre 7% en 2024.



**Des jeunes continuent de quitter l'ASE sans solution à la majorité.**



# 3

## DES ACCOMPAGNEMENTS ENCORE TROP COURTS

Beaucoup dénoncent une succession de **contrats courts, de 3 à 6 mois**, qui plonge les jeunes majeur·e·s dans une **instabilité particulièrement angoissante**.

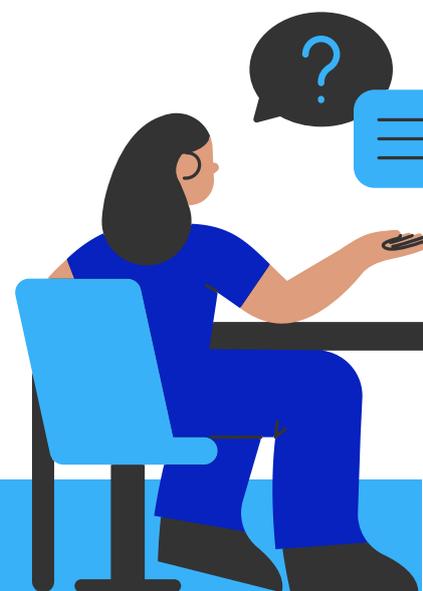


**21  
mois**

C'est la durée moyenne d'un accompagnement, soit jusqu'à l'âge de 19 ans et 9 mois.

Le collectif rappelle que la loi prévoit un accompagnement jusqu'à 21 ans.

En population générale, **un·e jeune français·e quitte le domicile familial vers 25 ans**.



# 4

## DES REFUS CONTRAIRES

### À LA LOI

Les départements **refusent régulièrement d'accompagner** les jeunes **pour des motifs non valables** au regard de la loi.



D'après 70% des répondant-e-s, l'un des motifs les plus récurrents serait l'absence de projet scolaire ou professionnel ou encore le non-respect des objectifs du "contrat".

### Ces refus sont illégaux.

L'accompagnement jeune majeur n'est pas un "contrat" et doit être proposé à tout-e jeune ne bénéficiant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant.



# UN MANQUE D'ACCÈS AUX DROITS

De graves lacunes persistent concernant la préparation à l'âge adulte :

- ✘ L'**entretien des 17 ans** n'est mis en place que dans 54% des cas.
- ✘ L'**entretien des 6 mois** après la sortie ne concerne que 10% des jeunes.
- ✘ Seul 1/3 des jeunes seraient priorisé-e-s dans l'accès au **logement social**.
- ✘ Seul 1/4 des jeunes seraient informé-e-s de leur **droit au "pécule"**.
- ✘ Le "**droit au retour**" est méconnu et la sortie de l'ASE est perçue, à tort, comme irréversible.



# UN TRAITEMENT DISTINCT POUR LES MNA

Les jeunes anciennement “**Mineur-e-s non accompagné-e-s**” font l’objet d’un **traitement différencié**, laissant percevoir l’existence d’un double système de protection de l’enfance.

Cette situation s’est **aggravée depuis la loi immigration** de janvier 2024.

## Témoignage de professionnel



*Il y a une forte différence de traitement entre les MNA et les jeunes français. Les MNA doivent obligatoirement faire des études en apprentissage et l’accompagnement est de courte durée.*

*Par ailleurs, une OQTF signifie une fin de prise en charge immédiate par l’ASE de mon département, laissant le jeune à la rue.*



# LES PROPOSITIONS

# DE CAUSE MAJEUR !

Face à la **non-effectivité des droits** des jeunes, Cause Majeur ! rappelle qu'il est urgent de :



Clarifier la loi en rendant le **droit à l'accompagnement opposable**



Garantir une **application uniforme et non-discriminante** du droit sur tout le territoire et pour tous-te-s les jeunes



**Accompagner les jeunes jusqu'à l'inclusion**, jusqu'à 25 ans si nécessaire



## Cause Majeur !

Pour continuer à suivre les travaux du collectif, abonnez-vous à nos réseaux sociaux !

